

**Commune d'URBES**  
**Département du Haut-Rhin**  
**Arrondissement de THANN**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBES**  
**SEANCE DU 01 juin 2015**

*Sous la présidence de M. Claude EHLINGER, Maire.*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

**Présents:** Claude EHLINGER - Thierry HAMICH – Annaïck SERRAND - Bernard FUCHS - Philippe MUNSCH – Huguette DEGERT – Sylvie WEBER – Stéphane KUNTZ - Geoffroy DEBRAS – J.Jacques WEBER

**Absente excusée :** Madame Marie NUSSBAUM

**Absent non excusé :** néant

**A donné procuration :** Madame Marie NUSSBAUM à Monsieur le Maire

**Madame Annaïck SERRAND, arrivée au point N°2, ayant donné procuration à Monsieur Thierry HAMMICH adjoint au Maire.**

Monsieur Jean-Jacques WEBER, conseiller municipal, assisté par Madame Denise FUCHS, sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

1. Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons (Gustiberg)
2. Inauguration du Gustiberg
3. Mise en accessibilité bâtiments communaux – Rapport de l'architecte

Divers et informations

### **Point 1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS (GUSTIBERG).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de la licence IV affectée au débit de boissons de l'auberge du Gustiberg.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Stéphane KUNTZ gérant de la SARL du GUSTIBERG a sollicité la location de la licence IV affectée au de débit de boissons pour l'établissement. Monsieur Stéphane KUNTZ a suivi la formation obligatoire et possède donc le permis d'exploiter un débit de boisson.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, et 1 abstention (Monsieur Stéphane KUNTZ conseiller municipal intéressé à l'affaire, ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote), propose de mettre à disposition – de Monsieur Stéphane KUNTZ, la licence IV affectée au débit de boissons du G **ustiberg**, moyennant une redevance annuelle de 50 €.

### **Point 2. INAUGURATION DU GUSTIBERG.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'Auberge du Gustiberg rénovée ainsi que les nouveaux gîtes seront inaugurés le 20 juin prochain à 11h00.

La Communauté de Communes se charge d'établir les invitations et de les envoyer.

### **Point 3. MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX – RAPPORT DE L'ARCHITECTE.**

- Vu la délibération n°6 de la séance du 21 octobre 2014,
- Vu l'obligation de déposer avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture de l'Agenda d'accessibilité Programmée (A d'AP)
- Considérant que la commune va élaborer plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité, sachant que ces agendas vont comporter un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leurs financements
- Considérant que ces travaux devront être échelonnés sur plusieurs années,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie au Cabinet d'Architecture "PIMMEL" de Mulhouse, l'élaboration des Agendas d'Accessibilité pour la mise en conformité des locaux communaux ci-dessous,

- propose de retenir les priorités selon les financements disponibles avec les demandes de dérogation s'il y a lieu, à savoir :

- 1) Bâtiment "Mairie"
- 2) Bâtiment "salle des fêtes"
- 3) Bâtiment "église"
- 4) Bâtiment "alimentation"
- 5) Toilettes école primaire, Mairie, maternelle
- 6) Bâtiment "sapeurs Pompiers"

- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tous documents relatifs à cette décision.

**DIVERS ET INFORMATIONS.**

Des remerciements ont été adressés de la part de :

- Monsieur Gilbert EHLINGER, Maire honoraire, pour le panier garni envoyé à l'occasion de son 75<sup>ème</sup> anniversaire.
- l'Etablissement Français du Sang (EFS) remercie les bénévoles pour l'accueil et la participation qui ont permis le bon déroulement de la collecte organisée le 13/04/2015 à Mollau accueillant 76 donateurs de sang.
- la S.P.A de Mulhouse Haute-Alsace pour le soutien à l'association de par l'adhésion au contrat fourrière 2015
- la section CROIX BLEUE de Thann pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes lors du repas du 12 avril dernier.
- un courrier est adressé à Monsieur le Maire par un jeune habitant du village qui sollicite un emploi d'été dans la commune.  
Le Conseil Municipal ne souhaite pas créer de « jobs d'été » par rapport aux enjeux et aux contraintes qui pèsent sur l'emploi saisonnier.
- la SARL 3A énergie a adressé un chèque de 1003.95 € en règlement du loyer annuel concernant la production des panneaux photovoltaïques situés sur le toit de la Mairie.

La séance est levée à 22h00

Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la  
COMMUNE D'URBES  
de la séance du 01 juin 2015

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
M. Claude EHLINGER	Maire		
M. Thierry HAMICH	1 <sup>er</sup> adjoint		
Mme Annaïck SERRAND	2 <sup>e</sup> adjointe		
Mme Marie NUSSBAUM	3 <sup>e</sup> adjointe		
M. Bernard FUCHS	conseiller municipal		
Mme Sylvie WEBER	conseillère municipale		
M. Philippe MUNSCH	conseiller municipal		
Mme Huguette DEGERT	conseillère municipale		
M. Stéphane KUNTZ	conseiller municipal		
M. Jean-Jacques WEBER	conseiller municipal		
M. Geoffray DEBRAS	conseiller municipal		